

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 291-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1118

Déposée le: 16.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Schnegg (Champroz, UDC)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Coût des placements d'enfants et d'adolescents francophones dans des institutions extra-cantoniales

Depuis plusieurs années, le Jura bernois et Bienne francophone sont confrontés à un problème lancinant lorsqu'il s'agit de placer de jeunes enfants ou adolescents dans une institution. D'une part, il n'y a pas de structure pour un accueil d'urgence ou en situation de crise, et, d'autre part, il n'est plus possible de faire appel aux prestations offertes par le Foyer des jeunes de St-Imier, puisque ce dernier a dû cesser ses activités.

Malheureusement, les besoins existent et ont même augmenté de manière significative depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, du nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Afin de pallier ce manque cruel de places d'accueil, les divers services compétents pour le placement des enfants et des jeunes adultes du Jura bernois et de Bienne francophone sont régulièrement obligés de chercher ailleurs en Suisse romande des possibilités de placement. Or, l'Office des personnes âgées et handicapées a établi tout récemment une « *Planification de la prise en charge des enfants et adolescents nécessitant des soins, un encadrement ou une*

formation particulière en raison d'un handicap ou d'un autre trouble » (présentée le 21 octobre aux milieux concernés). On y relève, entre autres,

- que « les raisons de la fréquence plus élevée de prise en charge à caractère résidentiel dans les régions Jura bernois – Bienne / Bienne – Seeland (partie francophone) doivent être déterminées (...)
- et que, concernant le « placement en urgence, l'écart entre les dépenses et le degré de satisfaction des besoins régionaux doit être soumis à un examen qui en explique les causes. » On y lit encore : « Puis adoption de mesures correctrices, en premier lieu en réorientant les prestations déjà fournies, en second lieu – si nécessaire – en créant de nouvelles offres (de concert avec l'Office des mineurs). »

Afin de pouvoir brosser un panorama aussi exhaustif et précis que possible, il est absolument indispensable que les coûts engendrés par les placements extra-cantonaux à la charge du canton de Berne soient recensés. Nous demandons donc à l'administration cantonale de fournir les précisions suivantes : le nombre d'enfants et de jeunes adultes issus de Jura bernois et de Bienne francophone placés dans des institutions hors du canton de Berne ainsi que le coût journalier et la durée de ces placements. Ces chiffres sont essentiels pour pouvoir élaborer une comparaison entre les prestations offertes par les institutions cantonales et celles qui sont fournies à nos concitoyennes et concitoyens par d'autres cantons. Ce n'est qu'en leur connaissance que nous pourrions déterminer avec précision les réels besoins de la population francophone du canton et leurs coûts.

Dans cette perspective, il est opportun de prendre en compte les enfants et jeunes adultes de zéro à 20 ans, soit jusqu'à ce qu'ils aient terminé une formation du secondaire II. Les chiffres devraient au minimum refléter la situation pendant les deux dernières années, soit 2013 et 2014. Enfin, il serait également utile d'obtenir les chiffres précis concernant les placements d'urgence (48 heures), les placements de crise (3 semaines), ainsi que les placements de plus longue durée.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'enfants francophones ont été placés dans des institutions extra-cantonaux ces deux dernières années, pour des placements d'urgence, de crise et de longue durée ?
2. Combien d'adolescents francophones hors école obligatoire ont été placés dans des institutions extra-cantonaux ces deux dernières années, pour des placements d'urgence, de crise et de longue durée ?
3. Quels sont les coûts journaliers de ces placements ? Merci de préciser les éventuelles différences de tarifs selon les institutions concernées.
4. Quelle est la durée moyenne de ces placements ?

Motivation de l'urgence

Depuis la disparition du Foyer des jeunes de St-Imier, la situation est devenue très difficile. Il est donc urgent de connaître ces renseignements pour éventuellement adopter une nouvelle stratégie concernant ces placements. De plus, le Jura bernois et Bienne francophone ne disposent d'aucune place d'accueil d'urgence ni d'accueil en situation de crise.